

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

Le 17 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 DEVE 160 Avis du Conseil de Paris sur la demande d'autorisation de la société TelecityGroup France S.A. en vue d'exploiter, au titre de la réglementation relative aux ICPE, des installations de combustion, situées Energy Park, 25 rue du Moulin des Bruyères / 130-136 boulevard de Verdun, à Courbevoie (92).

M. René DUTREY, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la lettre de Monsieur le Préfet de Police en date du 30 aout 2013 informant Monsieur le Maire de Paris d'une enquête publique relative à l'application du Code de l'environnement ;

Vu le Code de l'environnement, Livre V, Titre 1^{er} relatif aux dispositions applicables aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, et notamment aux articles R.512-6, R.512-8 et R.512-20 ;

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} octobre 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'émettre un avis sur la demande d'autorisation formulée par TelecityGroup France S.A. concernant l'exploitation d'installations classées pour l'environnement listée ci-dessus ;

Vu l'avis du Conseil du 17^{ème} arrondissement en date du 7 octobre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur René DUTREY au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Le Conseil de Paris émet un avis favorable à la demande formulée par Monsieur Stéphane DUPROZ, Directeur Général de la société Teledat France S.A., concernant l'autorisation d'exploiter des installations de combustion au sein d'un Centre de Traitement Informatique (Data center), Energy Park, bâtiment 9, 25 rue du Moulin des Bruyères / 130-136 boulevard de Verdun, à Courbevoie (92).

Article 2 : Monsieur le Maire de Paris est invité à communiquer la présente délibération à Monsieur le Préfet de Police de Paris.